

Mise en œuvre des renvois des requérants : une décision inique.

Aujourd'hui les VaudoisEs apprennent que la majorité du Conseil d'Etat, soit les quatre conseillers de droite (un libéral, un UDC et deux radicaux), ont rallié une pratique contraire aux droits de l'homme qui est l'apanage de la police des étrangers depuis sa naissance en 1917. C'est ainsi qu'ils ont décidé de procéder non seulement aux renvois des victimes de la guerre de l'ex-Yougoslavie (1991-2000), mais également à l'application de la mise en détention administrative. Celle-ci, autorisée par la Loi fédérale sur les mesures de contrainte, permet d'embaïster des hommes, des femmes et des enfants âgés de plus de quinze ans. Ces décisions démontrent, si de besoin est, que la majorité de droite au Conseil d'Etat ne se préoccupe en rien du sort réservé à ces personnes et à ces familles qui vivent chez nous depuis de nombreuses années.

La minorité verte et rose au gouvernement rompt aujourd'hui la collégialité, afin de ne pas être l'otage d'une collégialité apparente. Au vu de ce qui précède, les Verts constatent combien ils ont eu raison de quitter le groupe d'analyse (renommé groupe d'accompagnement) dès l'instant où ils ont compris qu'ils n'étaient, comme tout les autres participants, qu'un simple pion-alibi. Le but réel pour la majorité du Conseil d'Etat était alors déjà clairement identifié par les Verts : utiliser les participants à ce groupe comme des cautions légitimant les renvois forcés.

Les Verts observent donc ce qui suit. L'UDC est fidèle à sa xénophobie. Les libéraux, toujours aussi habiles à faire croire que leurs actions sont régies par des valeurs judéo-chrétiennes, démontrent par cette orientation l'absence totale d'humanisme. Quant au parti radical, il révèle ainsi son vrai visage. Celui d'un groupe dont les actions tous azimut sont désordonnées et désincarnées. Un parti qui est prêt s'allier, sans état d'âme, à celui qui leur paraît le plus profitable. Leur manque de consistance ne peut même plus être compensée par la loi du nombre.

De plus, Les Verts constatent que depuis janvier 2005 à ce jour près de 90 personnes ont trouvé une solutions leur permettant de ne pas être renvoyées de force dans leur pays, et ce malgré les dires de la majorité du Conseil d'Etat affirmant qu'il n'y avait plus de solution. Cela démontre, s'il était encore nécessaire, qu'utiliser la force (mesures de contrainte) ne répond pas à la problématique actuelle et que la politique d'asile n'est qu'opportunité et arbitraire.

Les graves manquements aux droits de l'homme que les Verts dénoncent aujourd'hui ne manqueront certainement pas d'être gravés dans l'histoire de notre pays.

Pour plus d'information

Anne Weill-Lévy (078 854 49 40) et **Yves Ferrari** (079 549 65 40)

Les Verts